Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le - 2 MARS 2023
ID : 033-213304470-20230221-004_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française

Réf. : 004/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 13
- votants : 18

OBJET : **ACHAT TERRAIN M. BRAVIN**

Le vingt et un février deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 13 février 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille **CONTE JAUBERT**, M. Stéphane **CATALAN**, Mme Stéphanie **LE MERDY**, M. Didier **LANDRY**, Mme Valérie **JARRY**, M. Gilles **MAGARDEAU**, M. Christian **JAUBERT**, Mme Aline **MARIE VASSEUR**, Mme Florence **PREVOT**, M. Jean-Louis **CHABROLLES**, Marie-José **TERRIEN**, Mme Colette **ALMODOVAR**, M. Mickaël **GODINEAU**.

ABSENTS : M. Franck **OBERG** (*procuration donnée M. Stéphane CATALAN)*, Mme Patricia **VIAUD** (*procuration donnée à Mme Valérie JARRY)*, M. Serge **FIMBAULT**, M. Robert **DELERIS** (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN),* Mme Véronique **GERARD** (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES),* M. Pierre-Yves **LE MERDY** (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).*

Madame Stéphanie **LE MERDY** est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire expose au conseil que la parcelle de terrain sise rue Picard, cadastrée ZD 433 appartenant à Monsieur Christophe Stéphane BRAVIN est intégrée dans la voie communale dénommée rue Picard.
Afin de régulariser la situation, il convient que la commune achète cette parcelle d'une contenance de 99m².

Monsieur BRAVIN a adressé un courrier à la Mairie proposant la cession au tarif de 30€ le m².

Cette vente étant inférieure à 180 000€, les services de France Domaine n'ont pas à transmettre d'estimation.

Compte tenu des caractéristiques de cette parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés 18 VOTES – 18 POUR :

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire :

Décide d'acquérir par acte authentique en la forme administrative la parcelle cadastrée ZR 433 d'une contenance de 99m², au prix de 30€ le m² soit pour un montant de 2 970€, parcelle appartenant à Monsieur Christophe Stéphane BRAVIN.

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le - 2 MARS 2023
ID : 033-213304470-20230221-004_2023-DE

Dit que les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par la Commune ainsi que l'établissement de l'acte.
Autorise Madame le Maire à recevoir et authentifier ledit acte en application de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Désigne Monsieur Stéphane CATALAN, premier adjoint, pour procéder à la signature de l'acte authentique en la forme administrative à intervenir.
Dit que le montant de la transaction, les frais d'acte et d'enregistrements seront inscrits sur le budget 2023.

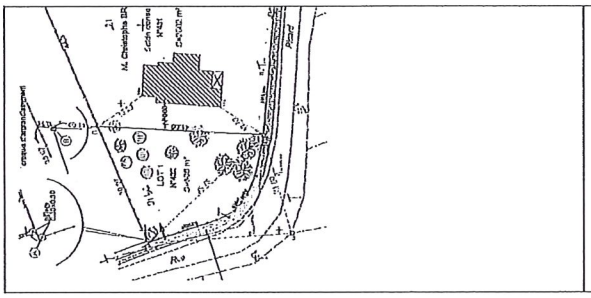

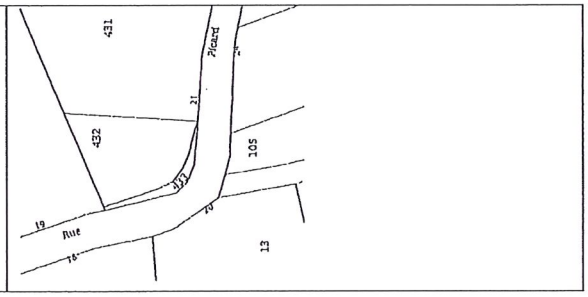

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 27 février 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert